## **COMMUNIQUÉ**Pour diffusion immédiate



## Le CIT Laurentides salue la mise en place du comité d'axe A-19.

Sainte-Thérèse, le 17 février 2014 – Le CIT Laurentides salue la mise en place d'un comité d'axe dans le corridor de l'autoroute 19 par l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Par la création de ce comité, l'AMT montre clairement son intention d'améliorer la mobilité des personnes dans cet axe de transport important de la Rive-Nord de Montréal, dont l'achalandage a augmenté de manière importante au cours des dernières années.

Le CIT Laurentides joindra son expertise à celui de tous les intervenants impliqués afin de mettre en place les meilleures stratégies, dont le transport collectif fait partie, pour améliorer la mobilité des personnes sur son territoire.

« Le CIT Laurentides a toujours appuyé la Coalition A-19 dans ses démarches, visant à faire de cet axe de transport une priorité régionale. Notre appui s'inscrit de manière concrète dans notre *Plan de mobilité durable 2010-2015 horizon 2020,* adopté en 2009 par les municipalités membres du CITL. Le CIT Laurentides y prévoit des interventions ayant pour objectif la hiérarchisation du réseau, dont la création et l'amélioration de lignes dorsales vers les stations de métro de Laval », a expliqué madame Sylvie Surprenant, vice-présidente du CIT Laurentides et mairesse de Sainte-Thérèse.

« Le Gouvernement du Québec a déjà confirmé le parachèvement de l'autoroute 19, avec l'ajout de voies réservées au transport collectif et de stationnements incitatifs. Soyez assurés que le CIT Laurentides sera prêt, le moment venu, à bonifier l'offre de service dans ce nouveau corridor dédié : notre *Plan de mobilité durable* prévoit que nous développerons des lignes express à fréquence élevée sur les voies réservées du réseau autoroutier », a ajouté madame Surprenant.

## À propos du CITL

Né du regroupement, en 2004, d'organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd'hui une population de 368 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l'île de Montréal.

-30-

Source: Conseil intermunicipal de transport Laurentides

Elizabeth Leroux

Adjointe aux communications Tél. :450 430-3011 poste 246